

# ENDURO SPRINT D'HASPARREN

Samedi 24 et dimanche 25 Mars 2018

Organisé par le Moto-club Errobi

## Règlement particulier

**Lieu :** Circuit de motocross d'Hasparren (10 minutes Bayonne)

La manifestation se déroulera conformément au code sportif de la FFM, aux règles techniques et de sécurité de la discipline Enduro et motocross (concernant les parcours et les chronométrages) et crosscountry (pour ce qui concerne les motocycles), et de façon générale, à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation

### **ARTICLE I – Définition :**

L'ENDURO SPRINT est une activité en terrain varié qui a lieu sur parcours fermé présentant des dénivellations, des variations de pentes, des changements de direction, des obstacles naturels ou artificiels, et qui a pour but de mettre en valeur la dextérité des pilotes ainsi que la résistance des machines.

L'ENDURO SPRINT commencera le samedi 24 Mars avec deux parcours sélectifs appelés « spéciales », une spéciale banderolé et une spéciale typée motocross, tracés sur un domaine privé interdit à la circulation publique. Les spéciales seront clairement définies et délimitées par de la rubalise.

Le classement des spéciales permettra de donner l'ordre de départ du dimanche et un système de bonus/malus de temps en fonction du classement.

L'épreuve se poursuivra le dimanche 25 Mars sur trois parcours sélectifs appelés "spéciales" tracés sur un domaine privé interdit à la circulation publique. Les spéciales seront clairement définies et délimitées par de la rubalise.

Les pilotes effectueront les spéciales en respectant l'ordre une deux et trois, entre les spéciales un parcours de liaison qui devront respecter et à la fin du tour ils devront rejoindre le parc d'assistance. Les pilotes auront un temps imparti pour effectuer le tour. Chaque minute de retard sur le temps théorique sera sanctionné de 60 secondes de pénalité.

Les pilotes auront un horaire de départ à chaque tour qu'ils devront respecter. En cas de non respect de l'heure de départ le pilote verra son tour annulé et il devra attendre sa prochaine heure de départ c'est-à-dire le tour suivant.

(Le plan du parcours est annexé au présent règlement.)

Les parcours sélectifs (spéciales) pourront être reconnus par les participants les jours précédant l'épreuve uniquement à pied ou en vélo (pas de vélo électrique).

Trois spéciales dont une type motocross (départ en grille maxi 10 pilotes) et deux type ligne (rapide) seront parcourues 6 fois dans la journée (voir horaires).

A la fin de la compétition les dix premiers du classement seront sélectionnés pour une finale « à l'américaine » sur la spéciale 1.

### **ARTICLE II – CLASSEMENT**

Le cumul des temps chrono de toutes les spéciales du dimanche plus les bonus/malus des spéciales du samedi ainsi que les pénalités détermineront le classement des pilotes en fin de journée de dimanche.

### **ARTICLE III – CATEGORIES**

Elite : (E1, E2, E3, Junior)

Nationale : (E1, E2, E3, Junior, Vétérans, Super vétérans, Féminines, 85cc, 50cc)

### **ARTICLE IV – ENGAGEMENTS**

L'épreuve de SPRINT est ouverte aux licenciés inter et nationaux et aux licences une manifestation (A télécharger sur le site de la FFM) à prendre avant la compétition, aucune licence à la journée ne sera délivrée le jour de la compétition.

Les inscriptions accompagnées des droits d'enregistrement d'un montant de 65€.

Pour les moins de 18 ans -25% soit 40€ (moins de 18 ans au 1 janvier de l'année en cours) doivent parvenir au secrétariat du Moto-club au plus tard 15 jours avant la course.

Un chèque de caution de 200 € sera demandé le jour de l'épreuve pour chaque location de transpondeur.

Bulletin d'engagement téléchargeable sur le site : <http://motocluberrobi.a3w.fr/>

Pour les engagements s'adresser à : Eric Geslin, 12 Allée des Arbailles 64600 Anglet tel 06.32.31.24.59

Pour toute correspondance joindre une enveloppe timbrée à l'adresse du demandeur. Joindre pour engagement le chèque correspondant au nom du moto club, 1 par pilote.

## **ARTICLE V – CONTROLE ADMINIDSTRATIF**

Horaires du contrôle Administratif :

Horaires : Samedi 24 Mars de 12h à 14h

Attention pas de contrôle administratif le dimanche

Chaque participant devra présenter une licence FFM de la saison en cours.

Des licences une épreuve (A télécharger sur le site de la FFM) pourront être délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés FFM. Les participants devront présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins de trois mois, à prendre avant la compétition aucune licence à la journée ne sera délivré le jour de la compétition.

## **ARTICLE VI – CONTROLE TECHNIQUE**

Horaires : Samedi 25 Mars de 12h à 14h

Attention pas de contrôle technique le dimanche

Tous les participants devront y présenter leur véhicule, leur équipement (bottes, gants, protections individuelles, protection dorsale), plus un extincteur de 6 kgs minimum.

En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines (81db/A, valeur théorique perçue à 100 m), les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par fédération en refusant le marquage de la machine.

Pour tout autre anomalie constatée lors de ces contrôles, ils doivent en avertir le directeur de course et établir, puis signer sous leur propre responsabilité, un rapport qu'ils doivent remettre au jury.

**Tapis environnemental obligatoire dans le parc pilotes**

**LES NUMEROS SERONT FOURNIS PAR L'ORGANISATION**

## **ARTICLE VII – HORAIRES PREVISIONNELS**

**Samedi 24 Mars**

**Briefing obligatoire 14h30**

Début de la compétition 15h

**PAS DE PARC FERME LE SAMEDI SOIR**

**Dimanche 25 Mars**

**Briefing obligatoire à 9h**

Début de la compétition 9h30

Remise des Prix 18h (Maxi)

## **ARTICLE VIII – ASSURANCES**

Une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du code du sport est souscrite.

Assureur Gras Savoye

## **ARTICLE IX – MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du médecin (responsable médical de la manifestation) : Pierre Gaillard

Nombre de secouristes : 8

Nombre de matériel de réanimation (ambulances) : 2

## **ARTICLE X – RECLAMATION**

La réclamation devra être remise en main propre au directeur de course sous forme écrite au maximum 30 mn après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra rajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## **ARTICLE XI-REMISE DES PRIX**

Prime 500 € au premier 300€ au deuxième 100€ au troisième du classement scratch

## **ARTICLE XII – OFFICIELS**

Directeur de course : Robert Mentaverri

Directeur adjoint : Jean Pierre Ipuys, Louise Etcheverry

Responsable Technique : Pisten Christelle

Responsable Chronométrage : 4ème Top

Nombre de commissaires de piste : suffisant

Un ou plusieurs officiels pourront également assister le directeur de course ainsi que les responsables technique et du chronométrage.